



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITÉ DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DU 14/10/2021
À LA DIRECTION DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UFR SCIENCES DES TERRITOIRES
ET DE LA COMMUNICATION (STC)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'UFR STC,
Vu l'arrêté du 14/09/2021 portant organisation de l'élection 14/10/2021 à la direction du département géographie de l'UFR STC,
Considérant la candidature unique reçue pour ce scrutin ;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

➤ Est déclarée recevable pour l'élection au département de géographie de l'UFR STC prévue le 14/10/2021 (09H00-17H00), la candidature individuelle suivante:
- Mme Karine ROSIER (maître de conférences).

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site web (entp) de l'Université Bordeaux Montaigne. Il fait également l'objet d'un affichage dans les locaux de l'UFR STC (Bâtiment G, couloir 1^{er} étage).

ARTICLE 3 :

Mme La directrice générale des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 06 octobre 2021.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le président,

Lionel LARRÉ.